

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 25 MARS 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**OBJET** : Edition du livre « Prends ma main pour une balade dans le passé » de Jean-Marie Bois et Jean-Pierre Bourdiot - Convention relative à la cession de droits d'auteurs et fixation du prix public de vente.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. LAVAL a donné pouvoir à M. VILLARET.

**ABSENTS** : M. DUPRE.

**SECRETARE DE SEANCE** : M. MABOUSSOU

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle



**2024-487 Edition du livre « Prends ma main pour une balade dans le passé » de Jean-Marie Bois et Jean-Pierre Bourdiot – Convention relative à la cession de droits d’auteurs et fixation du prix public de vente.**

Soucieuse de transmettre aux jeunes générations la mémoire des événements qui se sont déroulés sur son territoire, et de promouvoir l’histoire de la commune, la commune de Saint Jean de la Ruelle encourage et soutient les initiatives visant à valoriser le travail de mémoire.

Dans ce cadre, et après le succès de leurs précédents ouvrages de recherches sur l’histoire locale, les auteurs Jean-Marie Bois et Jean-Pierre Bourdiot (membres du groupe d’histoire locale intercommunal ingrén stéoruellan - GHILIS) ont travaillé sur le contenu d’un livre qui évoque les monuments et les personnages emblématiques de la ville de Saint Jean de la Ruelle.

Ce livre, intitulé « Prends ma main pour une balade dans le passé » s’appuie sur les contributions de Messieurs Jean-Marie Bois et Jean-Pierre Bourdiot, ainsi que sur les documents issus des archives, en particulier celles de Saint Jean de la Ruelle.

Le livre sera tiré à 200 exemplaires, et sera vendu à la Médiathèque Anna Marly.

Considérant qu’il est nécessaire de définir les conditions dans lesquelles les auteurs de l’œuvre cèdent à la collectivité leurs droits de propriété intellectuelle, notamment ceux de le reproduire, de le représenter et de le commercialiser, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver la présente convention et de fixer le prix de vente du livre à 15€.

Vu l’avis favorable du bureau municipal du 18 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**DECIDE** d’approuver la convention relative à la cession de droits d’auteur pour le livre intitulé « Prends ma main pour une balade dans le passé » sans limite de durée.

**DECIDE** de fixer à 15 euros le prix public de vente du livre « Prends ma main pour une balade dans le passé ».



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle